

1

RÉCEPTION

A LA

CHAPELLE DE LA COLONIE DU VAL-D'YÈVRE

Par M^{sr} L'ARCHEVÊQUE DE BOURGES,

PREMIER AUMONIER DE L'EMPEREUR,

D'UNE

RELIQUE DE SAINT-CHARLI

APPORTÉE DE ROME.

Par la Supérieure Générale des Sœurs de Marie-Joseph;

ET

QUELQUES RENSEIGNEMENTS SUR L'INTRODUCTION DE CETTE CONGRÉGATION

Dans les Maisons pénitentiaires de Femmes condamnées.

5 MAI 1861.

(Extrait du JOURNAL DU CHER).

BOURGES

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE DE A. JOLLET FILS

Imprimeur de la Préfecture, de la Mairie, etc., etc.

1861

RÉCEPTION

DE

LA RELIQUE DE SAINT-CHARLES.

Les cérémonies religieuses de la première communion et de la confirmation qui avaient eu lieu l'an dernier à la colonie agricole pénitentiaire du Val-d'Yèvre, avec une si touchante solennité, au mois d'avril, avaient été fixées cette année par Mgr l'archevêque de Bourges, premier aumônier de l'Empereur, au dimanche 5 mai ; elles devaient être suivies, dans l'après-midi, d'une troisième cérémonie impatiemment attendue par la colonie et les habitants de la commune de St-Germain-du-Puits. Des reliques de St-Charles, patron de la chapelle de la colonie, apportées de Rome par la sœur supérieure générale de l'ordre des sœurs de Marie-Joseph, spécialement affecté à la surveillance intérieure des prisons de femmes, avaient été provisoirement déposées et exposées à l'église paroissiale de la commune de St-Germain-du-Puits.

Une procession devait partir de la chapelle de la colonie pour aller prendre les saintes reliques à l'église paroissiale et revenir les déposer définitivement à la chapelle de la colonie. Monseigneur, qui prend un si haut intérêt à l'œuvre de régénération morale et religieuse des jeunes détenus, à laquelle s'est consacrée la colonie pénitentiaire du Val-d'Yèvre, est arrivé, comme l'an dernier, assisté des deux vicaires généraux, MM. l'abbé Caillaud et l'abbé Lamblin, dès huit heures et demie du matin, à l'établissement où Sa Grandeur a été reçue par M. Ch. Lucas, membre de l'Institut et vice-président du conseil des inspecteurs généraux des

services administratifs du ministère de l'intérieur, et par tout le personnel des employés de la colonie, ayant à leur tête, M. de Lezardièrre, directeur.

MM. les curés des communes voisines de Moulins-sur-Yèvre et de Sainte-Solange, MM. l'abbé Raymond et l'abbé de Quincerot, curés des deux paroisses de Notre-Dame et de Saint-Bonnet de Bourges, ainsi que plusieurs ecclésiastiques des autres paroisses de cette ville, sont arrivés successivement au fur et à mesure que le service religieux de leur paroisse le leur a permis.

Avant 9 heures, M. l'aumônier de la colonie est venu processionnellement à l'entrée de la salle de réception de la colonie, recevoir Monseigneur, sous le dais, dont les cordons étaient portés par MM. Lucas, Dufour, président honoraire à la Cour impériale de Bourges; Roger, membre du conseil municipal de la ville de Bourges et de Lezardièrre, directeur de la colonie.

Sa Grandeur, cossé en main, revêtu de ses habits pontificaux, s'est rendue à la chapelle, suivie de tous les employés de l'établissement auxquels s'étaient joints, M. le maire, M. l'adjoint, les membres du conseil municipal, les membres de la fabrique et les notables habitants de la commune; nous n'essaierons pas de décrire l'impression produite sur les colons, et, on peut le dire, sur tous les assistants, par ces deux cérémonies de la première communion et de la confirmation qui avaient à la fois un caractère si solennel et si touchant. M. l'abbé Caillaud, vicaire général, dans une éloquente improvisation a fait sentir aux jeunes colons toute la sollicitude si bienveillante et si éclairée de Monseigneur, qui avait déjà, l'an dernier, accordé à cette colonie les prémices de sa tournée pastorale, et qui revenait encore cette année répandre sur eux ses bénédictions. — Après les avoir félicités de leur bonne tenue et de leur recueillement qui témoignaient combien ils avaient profité de l'instruction morale et religieuse qu'ils recevaient dans cet établissement, il leur a fait sentir le bienfait de cette fondation qui, en ouvrant un asile pénitentiaire où ils étaient recueillis pour se corriger de leurs premières fautes, devait aussi y sauvegarder leur avenir; il leur a chaleureusement recommandé d'aimer le travail et d'en contracter l'habitude, car ce n'est que par le travail qu'ils pourraient à leur sortie gagner le salaire nécessaire aux besoins de leur existence et rentrer sûrement dans la voie de la probité.

Les excellentes recommandations de M. le vicaire général dites avec l'élevation de son intelligence et la bonté de son cœur, ont été écoutées par les jeunes colons avec une attention religieuse qui témoignait de l'impression salutaire qu'elles produisaient sur eux.

À l'issue des cérémonies, Monseigneur a voulu se promener quelques instants dans la grande cour où les colons étaient en récréation: alors les jeux ont spontanément cessé, tous ces enfants entouraient Sa Grandeur, comme un troupeau avide de recueillir les touchantes paroles et les paternels conseils de son premier pasteur.

À deux heures de l'après-midi, M. l'aumônier s'est rendu processionnellement, de la chapelle de la colonie, avec tous les employés et tous les colons de l'établissement, à l'église de la paroisse; c'est alors que la procession est partie de l'église ayant en tête la bannière de la commune, celle de la colonie et plusieurs oriflammes portés par des colons qui marchaient sur deux rangs; venaient ensuite M. le curé de St-Germain, avec MM. l'abbé Raymond, l'abbé de Quincerot, MM. les curés des communes voisines et plusieurs autres ecclésiastiques de Bourges. Le reliquaire qui contenait les saintes reliques était porté par deux ecclésiastiques, que suivaient ensuite les employés de la colonie et les nombreux habitants des communes voisines accourus pour cette solennité.

La procession est allée prendre à la salle de réception de la colonie Mgr l'archevêque, qui, revêtu de ses habits pontificaux, et accompagné de ses deux vicaires-généraux, s'est rendu à la chapelle de la colonie, où Sa Grandeur a reçu les saintes reliques avec le cérémonial d'usage.

Après le salut, où l'*O salutaris* a été chanté par un chœur de colons qu'accompagnait l'orgue de la chapelle de la colonie, Sa Grandeur a donné la bénédiction du saint-sacrement et a quitté ensuite la colonie au milieu des cris de: Vive Monseigneur! poussés et répétés par les cœurs reconnaissants des colons.

M. Charles Lucas avait réuni dans un déjeuner offert à Monseigneur et à M. le Préfet, qui n'a pu s'y rendre pour cause d'indisposition, MM. les deux vicaires-généraux, MM. les ecclésiastiques présents, ainsi que les principaux propriétaires de la commune.

Après le déjeuner, M. Lucas, en présentant à Monseigneur les employés de l'établissement, a adressé à Sa Grandeur une allocution dans laquelle, après avoir exprimé toute sa reconnaissance et celle de ses employés, il a donné quelques renseignements intéressants pour expliquer les motifs qui avaient inspiré à la supérieure générale des sœurs de Marie-Joseph la pensée d'apporter de Rome des reliques de saint Charles, patron de la chapelle de la colonie.

Nous nous efforcerons de reproduire avec le plus d'exactitude qu'il nous sera possible l'improvisation de M. Lucas:

« Permettez-moi, Monseigneur, d'avoir l'honneur de vous présenter le personnel des employés de cet établissement qui ont, ainsi que moi, conservé un reconnaissant et respectueux souvenir de la bonté avec laquelle vous les avez accueillis l'an dernier. J'espérais aussi avoir l'honneur de les présenter à M. le Préfet, qu'ils ne peuvent connaître encore que par la réputation d'habileté administrative qui a précédé sa récente arrivée dans ce département. La lettre de M. le Préfet, que vous avez bien voulu vous charger de me remettre, a augmenté encore pour moi le regret de son absence, en apprenant que je devais l'attribuer à une indisposition.

» Je n'ai pas besoin de rappeler devant vous, Monseigneur, aux employés de cette colonie l'esprit de sa discipline. M. l'abbé Caillaud, vicaire-général, dans une éloquente improvisation, a parfaitement caractérisé cette discipline qui peut se résumer en deux mots : *la religion et le travail*. L'influence de la religion qui inspire toutes les vertus, et celle du travail qui préserve de tous les vices de l'oisiveté. La religion qui doit préparer à ces jeunes colons, pour l'époque de leur libération, la nourriture de l'âme; le travail qui peut seul leur procurer celle du corps, puisqu'ils n'ont d'autres ressources que l'emploi de leurs bras : aussi, tandis que notre excellent aumônier se dévoue, avec un zèle si éclairé, à enseigner à nos colons les divins préceptes de la religion, tous les chefs de service de cet établissement, sous l'impulsion de leur digne directeur, s'efforcent d'inspirer à ces enfants l'amour et l'habitude du travail et de celui qui peut le mieux sauvegarder leur avenir, le travail agricole; aussi ai-je accueilli, avec bonheur, l'espérance que vous m'avez donné de voir Votre Grandeur venir, dans un beau jour d'été, visiter nos cultures et encourager, par sa présence, les travaux agricoles de nos colons que je n'ose plus appeler *des colons défricheurs*. La décroissance de l'effectif de notre population nous avait déjà, l'an dernier, forcé à suspendre, par le manque de bras, le travail de défrichement; mais cette année, une nouvelle diminution de cet effectif ne nous permet même plus de suffire aux exigences de nos cultures. Lorsque parut l'an dernier, au mois de janvier, le programme de l'Empereur sur le défrichement des marais, nous étions heureux et fiers de voir que la colonie du val d'Yèvre était la seule en France dont la fondation et l'organisation répondait à la pensée de ce programme; lorsque nous éprouvions le désir de nous associer pour notre faible part à son exécution, vous pouvez apprécier, Monseigneur, combien il a été douloureux pour nous d'être contraint à interrompre, par le manque de bras, le cours du défrichement de nos marais.

» Mais c'est trop parler du travail agricole en ce jour qui nous inspire d'autres pensées et d'autres sentiments, et surtout celui d'une profonde et respectueuse gratitude pour les témoignages si précieux de l'intérêt bienveillant et éclairé que vous prenez à l'œuvre pénitentiaire que cet établissement s'efforce de réaliser. Votre présence, Monseigneur,

est non-seulement un grand honneur pour la colonie, mais une force immense pour sa discipline pénitentiaire. Je ne saurais vous exprimer les impressions que Votre Grandeur produisit l'an dernier sur nos colons, lorsqu'ils virent l'éminent et vénérable prélat, placé à la tête de ce vaste et beau diocèse, la crosse en main et revêtu de ses habits pontificaux, se diriger processionnellement vers notre modeste chapelle pour s'y agenouiller et prier pour eux : lorsqu'ils virent le premier aumônier de l'Empereur célébrer la messe à notre autel, dont quelques fleurs seulement paraient la simplicité.

» Ces deux cérémonies religieuses de la première communion et de la confirmation d'avril 1860 ont laissé des souvenirs ineffaçables dans le cœur de nos colons. Aujourd'hui, Monseigneur, vous venez non-seulement renouveler pour ces enfants vos salutaires impressions, mais les accroître encore par une troisième cérémonie, celle de la procession des reliques de saint Charles, patron de la chapelle de la colonie. Ah ! croyez-le bien, Monseigneur, lorsqu'il y a quelques instants vous faisiez descendre sur nos colons les bénédictions du ciel, tous les cœurs de ces enfants faisaient remonter vers vous celles de la reconnaissance. Mais permettez, Monseigneur, que cette reconnaissance puisse aussi se refléter sur les deux vicaires-généraux qui accompagnent Votre Grandeur. Le nom de M. l'abbé Caillaud est cher à la colonie, car il se rattache à toutes les solennités religieuses de cet établissement. Depuis sa fondation, toujours sa parole éloquente a su donner à nos colons ces excellents conseils; il a beaucoup semé, et si nous récoltons aujourd'hui d'assez bons résultats pénitentiaires, M. l'abbé Caillaud peut dire qu'il a sa large part dans notre moisson. Récemment arrivé dans ce diocèse, M. l'abbé Lamblin qui accompagnait déjà l'an dernier Votre Grandeur, appelait nos colons ses enfants d'adoption. Cette bonne parole partait du cœur, et M. l'abbé Lamblin ne laissait pas trois mois s'écouler avant d'en donner à la colonie un précieux témoignage lorsqu'il venait ajouter à notre procession de la Fête-Dieu la solennité inespérée de sa présence, et adressait à nos colons d'éloquentes et chaleureuses exhortations.

» Permettez aussi, Monseigneur, à notre reconnaissance, de ne pas oublier un absent, M. le curé de Saint-Michel, qui est venu, pendant la semaine de retraite, prêter le concours de son mérite et de son dévouement à notre digne aumônier. Enfin, je prierai MM. les curés de Bourges et des communes voisines, ici présents, ainsi que tous les honorables ecclésiastiques qui ont bien voulu se joindre à eux, d'agréer mes bien sincères remerciements pour la solennité qu'ils ont donné à notre procession des reliques de Saint Charles, que M^{me} la supérieure générale des sœurs de Marie-Joseph, dites sœurs des prisons, a bien voulu apporter de Rome, et qui ont été provisoirement déposées à l'église paroissiale. Prémunant que c'était sans doute un sentiment de reconnaissance qui a fait inspirer à M^{me} la supérieure générale la bonne pensée d'apporter de Rome ces saintes reliques pour la chapelle de la colonie, vous

me demandiez, Monseigneur, au moment même où les employés de l'établissement se présentaient pour offrir leurs hommages à Votre Grandeur, quelques renseignements sur la fondation de cet ordre spécial, attaché à la surveillance intérieure de nos prisons de femmes.

» Ce serait la matière d'un bien long chapitre de l'histoire de la réforme pénitentiaire en France; mais je me bornerai ici à exposer brièvement à Votre Grandeur les principales causes qui déterminèrent d'abord l'introduction de congrégations religieuses dans nos prisons centrales de femmes en remplacement des gardiens, et qui révélèrent ensuite la nécessité d'obtenir la création d'un ordre spécial. Il y a déjà bien des années, lorsque quelques ouvrages sur la réforme pénitentiaire que l'Institut avait récompensés bien au-delà de leur faible mérite, me firent appeler, sur le vœu d'une commission de la chambre des députés, à l'inspection générale des prisons, dont cette commission avait provoqué la création, M. Guizot, alors ministre de l'intérieur, me donna pour mission spéciale de constater les abus, de rechercher et d'indiquer les moyens d'y remédier.

» L'un des abus qui me frappa le plus était l'emploi des gardiens dans l'intérieur de nos maisons centrales de femmes. On soulèverait aujourd'hui, en France, les plus vives réclamations si l'on proposait de confier à des hommes la surveillance permanente de femmes condamnées, de les associer à tous les mouvements de la vie intérieure et disciplinaire de ces femmes, jusqu'au point de les charger des rondes de nuit dans les dortoirs en commun, jusqu'au point, plus dangereux encore, de leur abandonner la visite individuelle des femmes en punition, et le tête à tête de la cellule. Mais à cette époque, comme les choses avaient toujours été ainsi, on ne songeait guère qu'elles pussent et dussent être autrement. Cependant des faits trop nombreux et trop regrettables, dont j'épargnerai ici à Votre Grandeur la scandaleuse exposition, rendait la situation intolérable, pour une discipline qui devait entrer dans l'esprit d'une réforme pénitentiaire.

» Je vous citerai seulement, Monseigneur, la manière dont se passait la journée du dimanche. Après la messe, où se chantaient, sur des airs les plus mondains, des cantiques qui ne servaient qu'à surexciter des imaginations déréglées, on faisait la remise de l'argent qui revenait à chaque détenue pour son travail de la semaine. Après la paye, s'ouvraient alors les guichets de la cantine et la distribution de vin et de comestibles. Qu'on juge ce que devait être alors le spectacle de ces préaux où les gardiens se mêlaient au milieu de ces femmes chez lesquelles l'ivresse du vin venait rallumer celle des passions? Quel dévergondage dans le langage! Quelle indécence dans les attitudes! A la fin de la journée, quand sonnait la cloche du coucher, il fallait venir ramasser sur les préaux des femmes qui étaient çà et là étendues sur le sol et perdues de boisson. Je m'arrête dans cette description qui ne saurait inspirer que dégoût.

» L'exposé de ces faits et de leur conséquence avait suffi pour con-

vaincre l'administration de la nécessité de ne plus admettre des gardiens que pour la garde extérieure des maisons centrales des condamnées, et de confier la surveillance intérieure à des personnes de leur sexe. Mais quel serait le moyen? Je proposai d'abord, dans un rapport, l'emploi de surveillantes laïques, mais cette proposition souleva de nombreuses objections dont je reconnus la justesse, et la réflexion me suggéra même des objections plus graves encore, qu'il serait inutile ici d'énumérer. C'est alors que, réfléchissant à plusieurs caractères qui devaient rapprocher la discipline pénitentiaire de celle de la vie cloîtrée, j'arrivai à la profonde conviction qu'il fallait transformer la maison centrale en *couvent pénitentiaire*, c'est-à-dire en confier la surveillance à des congrégations religieuses de femmes, en remplacement des gardiens, supprimer le scandale des conversations par la discipline du silence, proscrire toutes remises d'argent aux détenues, et les créditer seulement sur leur livret de la quotité disponible qui leur revenait sur le produit de leur travail; interdire l'usage du vin en dehors des prescriptions médicales pour l'infirmerie; limiter la vente des vivres à ceux qui pouvaient être considérés comme un besoin supplémentaire d'alimentation et en répartir, par ce motif, la distribution sur tous les jours de la semaine; enfin, remplacer les orgies du dimanche par une succession d'exercices religieux. Ce programme fut regardé d'abord comme une utopie irréalisable, et il faut avouer qu'il rencontrait des objections dont quelques-unes pouvaient paraître insurmontables.

» On faisait remarquer que les maisons centrales de femmes ne renfermaient pas seulement, comme celles affectées aux hommes, les condamnations à l'emprisonnement correctionnel et à la réclusion, mais encore l'élément le plus dangereux de la criminalité, celui des condamnations aux travaux forcés, car on n'envoie pas les femmes au bagne. Comment voulez-vous, disait-on, remplacer le sabre du gardien par la croix d'une sœur de charité pour maintenir l'ordre et la discipline parmi des agglomérations de cinq cents à mille condamnées, où se trouvent des femmes coupables d'incendie, de meurtre, d'empoisonnement et même d'assassinat, qui n'ont échappé à l'échafaud que par une déclaration de circonstances atténuantes.

» Comment voulez-vous que ces pieuses filles puissent suffire, non-seulement à remplacer les gardiens, mais encore à vaincre les résistances et les émeutes même qu'il est facile de prévoir, du moment où il s'agira d'entreprendre la transformation radicale que vous rêvez pour réaliser votre couvent pénitentiaire. L'administration supérieure devait sérieusement se préoccuper de ces objections d'une incontestable gravité, et on conçoit que ce ne fut qu'après des hésitations assez prolongées qu'elle dut se décider à autoriser un premier essai. Mais alors survinrent d'autres objections d'une autre nature que je n'avais pu prévoir: les sœurs religieuses qui reçurent les premières communications des intentions de l'administration et de l'appel qu'elle faisait à leur dévouement, ne ré-

pondirent qu'avec beaucoup d'hésitation. Elles exprimaient des scrupules dont elles étaient fort sérieusement préoccupées, en se demandant si l'esprit charitable de leur institution n'était pas incompatible avec la mission de surveiller l'exécution des rigueurs de l'emprisonnement et des sévérités de la loi pénale.

» Il y avait là, selon moi, un singulier mal entendu, du moment où l'introduction des sœurs dans le régime intérieur de nos maisons centrales avait précisément pour but de préparer et inaugurer une ère nouvelle, celle de la discipline pénitentiaire, et de faire succéder à l'action purement matérielle du châtiment, l'œuvre de la régénération morale et religieuse. J'avais toujours admiré le dévouement des sœurs qui se consacrent dans nos hôpitaux au soulagement des maladies du corps; mais il me semblait que les sœurs s'inspireraient d'une pensée plus chrétienne encore et d'une charité plus sublime, lorsqu'elles viendraient franchir le seuil des prisons pour s'y dévouer à la guérison des âmes. Si profonde que fut ma conviction, je ne devais pas méconnaître mon impuissance aussi bien que celle de l'administration à la faire prévaloir. La situation était grave et pouvait compromettre les meilleures espérances de la réforme pénitentiaire de nos prisons de femmes; de tels scrupules demandaient donc à être promptement levés, et ils ne pouvaient l'être qu'à Rome. L'administration le comprit et m'autorisa à m'y rendre; mais la situation avait révélé un autre besoin.

» Ce qui fait la force d'une congrégation religieuse dans le concours qu'elle peut apporter aux soulagements des souffrances physiques et morales de l'humanité, c'est de se proposer un but bien déterminé et de travailler avec persévérance à son accomplissement. La réforme pénitentiaire n'était alors qu'une idée fort peu comprise et sans aucun précédent pratique; elle inspirait naturellement aux congrégations existantes l'esprit de défiance qui s'attache à ce qu'on pouvait appeler une nouveauté; d'un autre côté, c'était détourner ces congrégations du but que chacune d'elle poursuivait en les appelant à en remplir un autre. Il fallait donc à la réforme pénitentiaire un ordre nouveau qui, s'inspirant de son but et de son esprit, se préparât, par un noviciat spécial, à acquérir toutes les aptitudes nécessaires.

» J'eus le bonheur de rencontrer à Rome, dans l'illustre cardinal Thosti, chargé de l'administration des prisons de femmes, un esprit éminent qui comprit admirablement les besoins de cette situation et accueillit avec la plus chaleureuse sympathie le projet de l'administration française, de favoriser la création d'une congrégation spéciale de ces religieuses pour la surveillance intérieure des prisons de femmes condamnées. Sur la recommandation du cardinal Thosti, le Souverain Pontife, Grégoire XVI, daigna m'admettre à exposer, dans une audience particulière, à Sa Sainteté, le projet de cette réorganisation pénitentiaire de nos prisons de femmes.

» Sa Sainteté, en exprimant son auguste approbation, daigna ajouter

qu'elle espérait que la France lui enverrait bientôt des sœurs pour les prisons de Rome..

» A mon retour en France les scrupules avaient cessé, et en peu de temps se fonda l'Ordre spécial des sœurs de Marie-Joseph, dites des Prisons, qui a si puissamment contribué à transformer nos maisons centrales de femmes en véritables couvents pénitentiaires.

» Toutefois, les services rendus par ces sœurs sont assez grands et assez sérieux pour qu'on doive prudemment éviter la faute de les exagérer. Il ne faut pas se dissimuler que là, comme partout, les capacités sont rares, et en songeant aux éléments de leur recrutement, on ne doit pas leur demander plus qu'on en saurait obtenir. C'est de cet esprit de sage circonspection que se sont inspirés les règlements administratifs. Les sœurs surveillantes des prisons de femmes n'ont pas été appelées à participer à l'initiative de la direction et du régime disciplinaire. On ne leur a pas dit de faire la règle, mais seulement d'en surveiller l'exécution, et alors, en s'adressant au sentiment du devoir, on a trouvé dans leurs consciences religieuses la meilleure garantie de son accomplissement. La chose essentielle, c'est que, dans chaque établissement, la supérieure des sœurs surveillantes ait du tact, du discernement et beaucoup de calme et de perspicacité pour bien saisir dans leur ensemble tous les mouvements de la discipline et savoir à la fois en prévoir et en prévenir les embarras. Sous tous ces rapports, les sœurs supérieures de chacun de nos établissements, surveillés par les sœurs de Marie-Joseph, ne sauraient mieux s'instruire qu'à l'école de leur supérieure générale qui possède à un si haut degré les rares qualités qu'exige sa situation.

» L'an dernier, Madame la supérieure générale, en me rappelant les espérances que Sa Sainteté Grégoire XVI avait daigné fonder sur sa congrégation, m'annonça qu'elle venait d'apprendre qu'on demandait des sœurs de Belgique pour la surveillance intérieure des femmes détenues dans les prisons de Rome: je m'empressai de me rendre chez le nonce de Sa Sainteté, Monseigneur Sacconi, et d'exposer à Son Excellence tous les motifs qui semblaient devoir déterminer la préférence du gouvernement romain en faveur des sœurs de Marie-Joseph, seule congrégation qui eût été fondée dans le monde catholique pour la surveillance spéciale des prisons et établissements pénitentiaires consacrés aux femmes condamnées.

» Je fis observer à Son Eminence que sans vouloir assurément méconnaître le mérite des sœurs belges, je devais constater que, tandis que les prisons de Rome, comme celles de France, étaient régies par la discipline du travail en commun, les prisons belges au contraire étaient soumises à l'emprisonnement cellulaire; qu'ainsi les sœurs belges ne pouvaient offrir ni le caractère d'un Ordre particulier, soumis à un noviciat spécial, ni acquérir, sous l'empire du régime cellulaire, les aptitudes pratiques pour la surveillance des femmes condamnées, vivant

dans le régime du travail en commun, sous la discipline du silence.

» Monseigneur le nonce voulut bien accueillir ces observations avec une vive adhésion. Lorsque je lui annonçai l'intention de Madame la supérieure générale de partir pour Rome, Son Excellence eût la bonté de me promettre de remettre à Madame la supérieure générale des lettres de recommandations, mais en exprimant la crainte qu'elle n'arrivât trop tard à Rome, devant des engagements déjà pris.

» C'est dans ce voyage à Rome que M^{me} la supérieure générale voulût bien se rappeler qu'il y avait à la colonie du Val-d'Yèvre une chapelle sous le patronage de saint Charles-Borromée, et qu'alors elle eût la pieuse pensée de rapporter ces reliques que vous voulez bien, Monseigneur, aller recevoir dans notre modeste chapelle. Vous témoignez ainsi à la colonie que si elle a un patron au ciel, elle en a un autre en ce monde, dont elle prie Dieu de prolonger longtemps l'existence qui lui est si chère et si précieuse. »

Monseigneur, après avoir remercié M. Lucas des renseignements intéressants qu'il venait de lui donner, et qui attestaient les progrès trop peu connus de la réforme pénitentiaire en France, ajoutait qu'en revenant à la Colonie il a voulu donner un nouveau témoignage de l'intérêt que lui inspire cet Etablissement fondé pour la régénération morale et religieuse des jeunes détenus. Cette journée ne saurait qu'ajouter encore à la bonne impression qu'avait produite sur lui, l'an dernier, sa première visite à la Colonie ; et il aime à reconnaître que, sous tous les rapports, chaque année est un progrès.

Puis, s'adressant au Directeur et à MM. les employés, Monseigneur les a exhortés à persévérer dans leurs louables efforts qui avaient déjà obtenu, dans cet établissement, des résultats si avantageux.

